



La création musicale en danger à Lyon

La ville de Lyon doit voter le 19 janvier prochain une baisse de 40% de sa subvention au Grame, centre national de création musicale soit -67 000€.

Si l'on ne peut ignorer les charges nouvelles que doivent affronter les municipalités, le budget culture de la ville en 2023 a été maintenu. C'est un choix que l'on ne peut que saluer. La baisse de la subvention accordée au Grame est donc un arbitrage difficilement compréhensible.

Cette décision contredit la politique culturelle municipale mettant en avant diversité, innovation et création. En effet, Grame, par sa politique de résidence, par ses coproductions et coréalisations avec une vingtaine de partenaires principalement lyonnais, mais aussi métropolitains et Auvergne-Rhône-alpins, assure l'accompagnement des artistes, en particulier émergents, ainsi que la présence de la musique de création dans les programmations des structures culturelles de la ville et de la Région. Grame apporte un soutien à l'écosystème culturel local dans un domaine qu'il est le seul à investir, celui de la musique contemporaine. Il s'inscrit pleinement dans le réseau des lieux labellisés de Lyon, réseau qui contribue grandement à la richesse culturelle de la 2^e métropole française.

Les activités de Grame s'étendent aussi en Europe et au-delà, aux États-Unis, en Argentine ou encore à Taïwan, contribuant ainsi au rayonnement de Lyon bien au-delà des frontières.

Grame mène par ailleurs des activités de recherche en informatique musicale, ainsi que plus de 40 ateliers par saison, conçus sur mesure, pour des établissements scolaires mais aussi hospitaliers ou à vocation sociale. Ces activités sont elles aussi menacées.

En soutenant le Grame depuis de longues années, la ville de Lyon a fait preuve d'un engagement en faveur de la création musicale, au même titre que Marseille avec le GMEM ou Strasbourg avec le festival Musica. Aucune solution n'a pour autant été trouvée à Lyon pour attribuer à Grame la jouissance, même à loyer modéré, d'espaces adaptés à ses activités, ce qui grève son budget. Une solution provisoire a été trouvée à Villeurbanne avant l'installation prochaine de Grame dans l'extension du CNSMD de Lyon. L'activité de Grame reste cependant majoritairement lyonnaise.

Le Ministère de la Culture qui a labellisé Grame en 1997 (au même titre que 7 autres centres) puis a fixé leur cahier des charges par arrêté en 2017, a conforté son soutien à ces centres, preuve s'il en faut de leur utilité.

Il est crucial que cette subvention soit maintenue pour garantir la continuité et le développement des activités de Grame.

Nous suggérons donc à l'adjointe au Maire, Madame Nathalie Perrin-Gilbert, de reconsidérer cette baisse, aux conseillers municipaux lyonnais de ne pas la voter et au Maire de Lyon de réaffirmer son soutien à la création musicale.

Le Bureau du Conseil d'administration et les codirecteurs de Grame, Sebastian Rivas et Anouck Avisse.